

Un entretien avec le cardinal Canizarès

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 27 février 2011

Le cardinal Canizarès, préfet de la congrégation du Culte divin et de la discipline des sacrements, a accordé récemment un entretien à la revue espagnole [Vida Nueva](#). Beaucoup d'aspects abordés lors de cet entretien concernent la situation espagnole, mais d'autres concernent plus directement la liturgie de l'Église et notamment la réforme de la réforme.

Ainsi, le cardinal Canizarès redit que le Concile Vatican II a apporté une grande attention à la liturgie, voyant dans le fait quand même accidentel historiquement que la constitution sur la liturgie fut le premier texte adopté par les Pères conciliaires. *Sacrosanctum Concilium* aurait débouché sur une grande rénovation liturgique, même si tout ce qui a suivi au plan liturgique ne peut être qualifié du terme de rénovation. Cette position officielle romaine butte quand même sur la réalité que nous observons dans nos paroisses ou lors de nos déplacements à l'étranger, sans même parler de la perte totale du sens liturgique, non seulement chez les laïcs mais chez certains prêtres. À se demander si le premier pas d'une réforme de la réforme ne consisterait pas à l'abandon d'un discours convenu de la part des autorités ?

Puisque dans la pratique liturgique actuelle, tout ne peut être considéré selon le cardinal Canizarès comme une véritable rénovation, il pense nécessaire d'interpréter la pratique liturgique à l'aune de l'herméneutique de la continuité développée par le Pape Benoît XVI.

Une telle interprétation permettrait de saisir ce que serait une véritable « réforme de la réforme » : l'application de *Sacrosanctum Concilium* sans esprit de rupture avec la tradition liturgique antérieure. Ce faisant le cardinal donne une piste de compréhension sur ce que souhaitent visiblement les autorités romaines, mais ne répond pas à la question (qui ne lui est pas posée dans l'entretien) de savoir si le texte de *Sacrosanctum Concilium* lui-même ne représente pas une rupture avec la tradition liturgique. Tant que cette question ne sera pas abordée de front, une réforme de la réforme sera-t-elle vraiment possible ?

Concernant la restructuration de sa congrégation, le cardinal Canizarès précise qu'il s'agit d'une part du transfert des affaires matrimoniales à un autre dicastère et d'autre part de la création d'une nouvelle section consacrée à la musique liturgique dans le but de s'attacher plus totalement à travailler au mouvement liturgique issu de Vatican II, sans perdre toutefois l'aspect disciplinaire – le nom précis de la congrégation est « du Culte divin et de la discipline des sacrements » – puisque la liturgie contient en elle-même un aspect disciplinaire avec des normes à respecter et à appliquer.